

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 29 mars 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 13), Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie CONSTANS MARTIN.  
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Laurent BERNARD.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.  
Mr Alain MAYODON.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Sylvie CONSTANS MARTIN.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 4 24

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

### **OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal N° 2020/050 en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire présente donc oralement les décisions suivantes :

- **Décision du Maire N° 2024-05** : demande de subvention Région Occitanie dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « La Région vous protège » - acquisition de 3 gilets pare-balles pour un montant total de 2 662,65 € HT

- **Décision du Maire N° 2024-06** : demande de subvention Département de l'Ariège – travaux de rénovation de la piscine et d'aménagement d'un toboggan, d'un padel et d'un quick – annule et remplace la décision du Maire N° 2024-02 du 5 janvier 2024 – modification du plan de financement.
- **Décision du Maire N° 2024-07** : demande de subvention Département de l'Ariège au titre du FDAL 2024 – travaux de voirie : accès quartier d'Entresserres pour un montant estimatif de **61 605 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
**PREND NOTE** des décisions présentées ci-dessus par Monsieur  
le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 15 avril 2024**

**Le Maire**  
**Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance**  
**Sylvie CONSTANS MARTIN**

